

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
14 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs - Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET – Yann FLAMANT - Corinne JOURDAN - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT – Jean-Pierre PODKOWA – Emilie RATTON – Jessica ROSINET – Pascal ROUSSET
EN EXERCICE : 27 – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Marie-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES - Jérémie VIAL

PRÉSENTS : 16

PROCURATIONS: 6 Avaient donné procuration : Mesdames, Messieurs – Sébastien BIZET (pouvoir Jean-Luc PETIT)- Fatima BENKHEIRA (pouvoir Jérémie VIAL) – Serge BERNARD (pouvoir Claude VARENNES)- Kenan SOLMAZ (pouvoir Yannick PAQUE) – Annie MONNERY (pouvoir Béatrice MOULIN MARTIN) – Eliane GEOFFROY (pouvoir Sylvie DESCHAMPS) –

VOTANTS : 22

POUR : 22

ABSTENTION: 0

CONTRE : 0 Étaient absents excusés : Cyril BRUZZESE - Willy GABRIEL – Nathalie LACOSTE – Patrick RAMON- Ilyes TELALI

N° 2023-33 MME Maria-Dolorès THUDEROZ a été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Subventions aux associations

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;
Vu les dossiers de demandes de subventions traités par chaque commission,
Vu le BP 2023 approuvé par délibération 2023-32,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte l'état de répartition des subventions communales attribuées pour l'exercice 2023 pour un montant total de 263 000€ tel que suivant :

• CIB	149 000 € (délib 2022-89)
• Culture	7 300 €
• Jeunesse	2 710 €
• Loisirs	2 200 €
• Santé	150 €
• Social	6 580 €
• Sports	81 855 €
• Vie locale	11 300 €
• Provision non affectée	1 905 €

Alloue les subventions telles que réparties dans l'annexe

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses de fonctionnement au chapitre 65 autres charges de gestion courante.

Le Maire
Yannick PAQUE

